LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- **Produire obligatoirement originaux et photocopies des documents demandés.**
- **Présence obligatoire de l'intéressé(e)**
- **Carte Nationale d'Identité (sans rendez-vous)**
- **Passeport biométrique (sur rendez-vous 01 41 52 53 14)**

DATE ET HEURE du rendez vous

COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE ORIGINALE ET RÉCENTE

- à fournir uniquement :
  - ✓ pour une première demande de carte sécurisée plastifiée bleue
  - ✓ pour un passeport biométrique ou en cas de perte/vol sauf si vous possédez un titre sécurisé en cours de validité
  - ✓ pour une Carte Nationale d'Identité si la votre est périmée de plus de cinq ans.

- en cas de renouvellement :
  - ✓ d'une Carte Nationale d'Identité : fournir la photocopie recto/verso
  - ✓ d'un passeport : rapporter l'ancien passeport et faire la photocopie de la première page avec photo (si visa permanent, faire la photocopie de TOUTES les pages du passeport, même les pages vides).

DEUX PHOTOS D'IDENTITÉS

Les photos doivent être en couleurs, format 45x35mm, identiques, récentes (moins de 6 mois), tête nue, de face, sur un fond clair, sans expression.

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT de moins de 3 mois (original et photocopies)

- ✓ Facture EDF GDF -ou échéancier- ; facture d'eau ; Loyer
- ✓ Feuille d'imposition
- ✓ Abonnement téléphone fixe ou téléphone portable

Toute personne majeure n'ayant pas de facture à son nom et prénom doit fournir une attestation d'hébergement avec une pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

CONCERNANT LES FEMMES MARIÉES

- ✓ Acte de naissance (de moins de 3 mois) avec la mention du mariage
- ✓ Livret de famille (page mariage)
- ✓ Livret de famille (page décès) pour les veuves.

Villepinte

CONCERNANT LES ENFANTS MINEURS

✓ Livret de famille (page mariage et page de l'enfant concerné)
✓ Photocopie de la Carte Nationale d'Identité du parent qui l'accompagne

✓ Si les parents ne sont pas mariés
Photocopie de la Carte Nationale d'Identité des deux parents

✓ Si les parents sont divorcés
Photocopies de toute les pages du jugement de divorce.

PERTE OU VOL

✓ Original de la déclaration de perte / vol fourni par le commissariat.
✓ Photocopie de la pièce volée ou perdue ou tout autre document avec photo (permis de conduire, Carte Nationale d'Identité, passeport, carte d'étudiant, carte professionnelle ou carte Navigo).

PAIEMENT PAR TIMBRES FISCAUX

✓ **25€** (achat des timbres fiscaux exclusivement dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public ou paiement sur Internet : ***timbres.impots.gouv.fr***) en cas de perte / vol ou en cas de non restitution de l'ancienne Carte Nationale d'Identité.
Pour les passeports biométriques lors de la 1ère demande.

TIMBRES FISCAUX	PRIX DES TIMBRES
Adultes 18 ans et plus	**86€**
Enfant de 15 à 17 ans	**42€**
Enfant moins de 15 ans	**17€**

REMARQUE : DEPUIS LE 1ER JANVIER 2012 LES PHOTOS NE PEUVENT PLUS ÊTRE PRISES EN MAIRIE.

LE PASSEPORT DOIT ÊTRE RÉCUPERÉ EN MAIRIE, RAPIDEMENT. AU DELA DE 3 MOIS IL SERA INVALIDÉ ET DÉTRUIT EN SOUS-PRÉFECTURE.

PREUVE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Fournir un ORIGINAL ou une PHOTOCOPIE
✓ du certificat de nationalité française
✓ ou du décret de naturalisation
✓ ou du décret de réintégration
NOTA : Après étude du dossier, la sous-Préfecture peut dans certains cas exiger des pièces complémentaires.

LE SERVICE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES EST À VOTRE DISPOSITION

✓ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
✓ et le samedi de 8h30 à 11h45